

BOURSE DE RECHERCHE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 2019 - 2020

La Faculté de droit et l'Université de Montréal offrent une bourse d'études doctorales d'une valeur de 6 000 \$, afin de compléter des recherches dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Critères d'admissibilité :

1. Être inscrit au programme de doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
2. Avoir enregistré un sujet de recherche dans le domaine de l'Intelligence artificielle;
3. S'engager à présenter l'avancement de ses travaux lors d'un symposium qui aura lieu au cours du mois de mai 2020.

Le dossier complet de candidature doit comprendre les documents suivants :

1. Une lettre de motivation;
1. Un résumé du projet de recherche (maximum deux pages : problématique, hypothèses et objectifs de recherche, méthodes et analyses, faisabilité, contribution à l'avancement des connaissances, bibliographie succincte);
2. Un curriculum vitae incluant : études et diplômes obtenus, bourses, prix et distinctions obtenus, publications, communications et expérience de recherche;
3. Les copies de tous les relevés de notes des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, peu importe l'université où les cours ont été suivis;
4. Une lettre d'appréciation du directeur ou de la directrice de recherche de thèse ou, à défaut, du directeur ou de la directrice de mémoire.

Processus de sélection :

Les bourses seront accordées au mérite selon le dossier présenté. Le comité de sélection sera composé du vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de droit et de deux professeur.e.s œuvrant dans le domaine de l'Intelligence artificielle. Le comité tiendra compte :

- de l'excellence du dossier universitaire, et;
- de l'originalité et de l'intérêt scientifique du projet.

Faire parvenir votre demande par courriel en spécifiant : Concours de bourses en Intelligence artificielle pour le doctorat à Andrée Bélanger (andree.belanger@umontreal.ca), au plus tard le **vendredi 6 septembre 2019 à 16 h.**